



FORMATION AAMTI

GERER LES DIFFICULTES LIEES A LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER : INDIVISION - DIVORCE - MESENTENTE ENTRE HERITIERS MESENTENTE ENTRE ASSOCIES

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle et visioconférence, support pédagogique remis à l'apprenant, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier, calendriers de formation papier, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint et paper board

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Évaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Pré-requis

Pas de pré-requis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h00) - 9h00-13h00

Date(s) de la formation

Mercredi 15 avril 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelle

Intervenant(s)

Maître Imrane OMARJEE

Notaire à l'île de la Réunion. Membre de la Mission internationale du Conseil supérieur du Notariat. Enseigne à la Faculté de Droit de l'Université de La Réunion et à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de La Réunion

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

I. Introduction : peut-on vendre en présence de difficultés affectant le bien ou son statut ?

II. Principes généraux de la vente et de l'information de l'acheteur lors de ses principales étapes :

- information sur le bien
- avant-contrat
- vente

III. Typologies de difficultés classiques, conditions de mises en vente et / ou de résolution de ces difficultés :

- le divorce
- l'indivision
- le démembrement de propriété
- les successions
- les mésementes entre associés

IV. Synthèse et conclusion

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 217,50 € TTC

(181,25 € HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 268,50 € TTC

(223,75 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les salariés

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique *Toutes nos formations*

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61 843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17